

Jusqu'en 1981, le développement des diverses installations et industries n'avait guère été coordonné. Néanmoins, depuis 1981, la coordination des politiques relatives à l'économie et à l'industrialisation s'est améliorée sous les auspices du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le CCG, dont font partie les cinq États du Golfe et l'Arabie Saoudite, est une fédération créée en 1981 pour élaborer des politiques communes en matière de défense, de sécurité nationale, d'économie, de commerce et de services sociaux.

La principale réalisation du CCG jusqu'ici a été l'Accord d'union économique pour la création d'un marché commun permettant le libre mouvement des capitaux, des personnes et de l'activité économique, la coordination des politiques de développement, la coordination des politiques financières et monétaires, la coopération en matière de transports et de communications et à l'égard d'autres questions techniques. Le CCG a également permis l'adoption d'un tarif uniforme, la création d'une corporation des investissements du Golfe, l'adoption — en cours — de taux uniformes dans le secteur des services publics. Dans le secteur de l'industrie, le double emploi inutile a fait progressivement place à la participation commune des membres du CCG au financement de nouveaux projets, comme la compagnie Arab Iron and Steel et le nouveau complexe pétrochimique, qui se trouvent tous deux à Bahreïn.

Le développement de l'infrastructure est pratiquement achevé dans tous les États membres du CCG, à l'exception d'Oman. Les installations portuaires sont bonnes. Des routes adéquates et de bons services aériens relient les divers États. Des usines de dessalaison ont été construites à proximité de centrales électriques dont la nouvelle capacité peut être augmentée en fonction des besoins. Les télécommunications, bien qu'elles soient adéquates, ont été les premières à faire l'objet d'améliorations. Une plus grande importance est accordée à l'entretien de l'infrastructure, autrefois négligée.